



tutrice légale, dangereuse pour la personne dont elle s'occupe

Par **phinou85**, le 13/11/2020 à 15:13

Bonjour,

Je souhaiterai un renseignement... Je travaille en milieu hospitalier.

Nous avons eu une patiente hospitalisée dans un état grave suite à une tentative de suicide (à cause d'une dispute avec sa mère). Cette patiente est en incapacité de parler, prendre des décisions,... Sa mère est donc devenue sa tutrice depuis peu de temps.

Or, pendant son hospitalisation, nous avons eu beaucoup de soucis avec sa mère lors des soins, dans les différents services,... Par ailleurs elle a, à plusieurs reprises, mis en danger sa fille.

Est-ce normal qu'une personne comme ça soit tutrice légale?

Peut-on à notre niveau contester cette décision?

Par **Zénas Nomikos**, le 13/11/2020 à 15:20

Bonjour,

je vous propose d'écrire au juge des tutelles et/ou au procureur pour signaler le mauvais traitement.

Par **youris**, le 13/11/2020 à 15:21

bonjour,

l'hôpital peut informer le juge des tutelles de ce que vous avez constaté.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **13/11/2020** à **16:53**

BONJOUR

C'est à la direction de votre établissement d'intervenir, soit par une saisine du procureur de la république ou du juge des contentieux de la protection .

<https://www.adultes-vulnerables.fr/le-signalement-dune-situation-de-vulnerabilite>